

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 5 avril 2018

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle
Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc,
ROUQUIE Christian, GOUAULT Marc, GARDOU Jean-Luc

Etaient absents : Mme PFEIFLE Gabriela qui n'a pas donné pouvoir

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'autorisation de solliciter une subvention sur les amendes de police dans le programme d'aménagement du bourg.
Le Conseil accepte l'ajout à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire demande à la doyenne de la séance, Madame CLARY Michèle, d'aborder l'ordre du jour :

Vote du compte de gestion 2017

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2017

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mme CLARY Michèle, doyenne de la séance, des comptes administratifs de la commune, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat de l'exercice 2017

M me CLARY Michèle propose de :

- reporter l'excédent de 54806,51€ + 1008,91€ du CCAS= 55815,42€ au compte 002 de la section de fonctionnement.
- affecter la somme de 31143,76 € au compte 1068 de la section d'investissement

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Vote des quatre taxes 2018

Mme le Maire propose d'augmenter les taux par rapport à l'année 2017 de 1point, soit pour l'année 201_ :

Taxe d'habitation	9.90 %
Taxe foncière (bâti)	7.98 %
Taxe foncière (non bâti)	50.16 %
CFE	11.70 %

Le Conseil municipal vote ces quatre taxes à l'unanimité.

Vote du budget 2018

Mme le Maire présente le budget 2018 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	154 433.31 €
Recettes de fonctionnement :	98 617.89 €
Report en 002	55 815.42 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 154 433 .31€ en équilibre

Dépenses d'investissement :	253 408.74 €
Recettes d'investissement :	253 408.74 €
(restes à réalisés 2017 compris)	

Soit un total pour la section d'investissement de 253 408.74 € en équilibre

Le Conseil demande que soit prévue la somme de 1000[€] pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat. Celui actuel étant maintenant assez ancien, les mises à jour sont très longues à s'enregistrer et cela impacte sur la qualité de rendement.

Ce montant sera donc basculé du programme du local technique vers le programme Mairie.

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2018 à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement des espaces publics :

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter une subvention dans le cadre des « amendes de police » pour le projet d'aménagement des espaces publics.

L'assiette éligible à la subvention sera comprise entre 2 000 et 30 000€ HT.

Le taux de concours sera de 25 % minimum du montant HT.

Pour rappel : le projet porte sur une étude à 86 487€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention et charge Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y reportant.

Questions diverses

- Il est précisé que l'augmentation de 1 point des taux des 4 taxes pour 2018 est justifié, cette année, par les travaux entrepris sur la commune. Il est important de conserver l'effort fiscal afin de ne pas voir réduire les subventions qui nous seront accordées. L'ensemble du Conseil précise qu'il ne sera pas envisagé d'augmentation sur l'année 2019.

L'ordre du jour comportant neuf délibérations étant épuisé, la séance est levée à 22h30